snes U. F.S.U. 93 94 77 CRÉTEIL

Infostagiaires n°2

La brochure d'information pour les stagiaires

ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Edition du 02 novembre 2026 - Gratuit

édito Une rentrée sous tension !

Rentrée 2026 : au menu, militarisation, austérité et mouvement lycéen

À l'approche de la présidentielle, les candidat·es multiplient les promesses de revalorisation pour les enseignant·es. Pourtant, certain·es d'entre eux·elles, au pouvoir depuis dix ans, portent la responsabilité des politiques d'austérité qui ont asphyxié l'école publique. Le dernier rapport PISA confirme d'ailleurs cet affaiblissement en démontrant que le système scolaire français aggrave les inégalités sociales. Les responsables? Des classes surchargées, une sélection précoce qui oriente les élèves dans des filières selon leur origine sociale et une concurrence de l'école privée subventionnée pour trier les élèves.

L'école va mal. Le gouvernement pense avoir trouvé une solution à tous ces problèmes : la militarisation : la militarisation des esprits dès le plus jeune âge. Dès cette année, une circulaire du 02 juillet 2026 demande aux établissements scolaires la « mise en œuvre d'une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire de l'armistice du 11 novembre, Journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix – Hommage à tous les "Morts pour la France" ».

Cette cérémonie pose de nombreux problèmes, dont le moindre n'est pas l'exaltation nationaliste qu'elle suppose en commémorant la « victoire » de 1918.

Face à ce constat morose les lycéen·nes et étudiant·es nous offrent un automne de luttes inédit qui nous montre la voie pour arracher de nouvelles conquêtes sociales et pour revenir sur des années d'austérité budgétaire qui ont abîmé les services publics. La manifestation du 17 octobre a montré combien cet espoir est partagé dans la population.

Tous·tes en grève le 5 novembre pour poursuivre la mobilisation et faire plier le gouvernement.

Pour les jeunes et futur·es enseignant·es, cette année est aussi celle d'une nouveauté, le concours à bac +3 assorti d'un statut particulier, celui d'élève fonctionnaire. Ce nouveau statut est encore un peu nébuleux, puisque les collègues élèves fonctionnaires sont soumis·es à un statut mixte, qui leur enjoint notamment de payer des frais d'inscription à l'INSPE. Le SNES s'y oppose bien et met à disposition une pétition contre cette mesure : https://www.lespetitions.fr/petition/org/fsu/contre-les-droits-dinscriptions-en-m2e

Le SNES-FSU pour vous accompagner et vous défendre

L'été a été mouvementé et angoissant pour les collègues fonctionnaires stagiaires de l'académie de Créteil, qui n'ont connu pour beaucoup leur affectation que très tardivement. Ce sont ainsi de nombreux·ses stagiaires qui, accompagné·es par le SNES-FSU, ont pu bénéficier d'une révision d'affectation, d'une quotité conforme à leur situation, ou simplement pu être mis·es en contact avec leur établissement via les militant·es des sections d'établissement.

Le SNES-FSU continue d'exiger le rétablissement de la transparence sur l'affectation des stagiaires lors des phases inter comme intra des mutations et la remise à plat de l'entrée dans le métier. Enfin, le SNES-FSU réclame une vraie revalorisation salariale, condition indispensable à un service public de qualité.

Nous exigeons :

- la reconstruction des grilles indiciaires avec un début de carrière à deux SMIC, soit 2658 € net mensuel ;
- une augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice et le relèvement de soixante-dix points de toute la grille indiciaire ;
- la création d'une nouvelle tranche de l'indemnité de résidence pour les zones immobilières tendues.

Au sommaire de cet infostagiaires n°2

Élections au conseil de l'INSPE - Page 2 -

Les étapes de ton année de stage - Page 3 -

Stage de formation syndicale - Page 4 -

Elections au conseil de l'INSPE

Pour agir ensemble

Fin novembre auront lieu les élections au conseil de l'INSPE. C'est un moment important de la vie de l'INSPE où étudiant·es et fonctionnaires stagiaires sont appelé·es à élire leurs représentant·es.

L'année dernière, la FSU y a obtenu 100 % des suffrages exprimés et quatre sièges.

Quelle est l'importance des élu·es représentant·es des usager·ères ?

Représenter les usager·ères au conseil de l'INSPE est l'occasion de porter haut et fort la voix des principaux·ales intéressé·es, c'est-à-dire les étudiant·es en master MEEF, les élèves stagiaires et les fonctionnaires stagiaires. Des élu·es impliqué·es et combatif·ves comme le sont les élu·es FSU sont nécessaires pour faire entendre vos revendications.

Les élu·es au conseil de l'INSPE se font le relais des problématiques des étudiant·es et fonctionnaires stagiaires. Un de leur premier rôle est de rappeler à l'administration et au rectorat qu'il y a des problèmes qu'ils ne perçoivent pas. Ils·elles sont aussi là pour défendre les intérêts des étudiant·es et fonctionnaires stagiaires sur les questions de fonctionnement de l'INSPE qui les concernent en premier lieu : maquettes de formation, organisation des enseignements, conditions d'études... D'autres points y sont discutés et débattus : vie étudiante, besoins des usager·ères, aménagement, formation des instances. Il est composé de représentant·es des usager·ères (étudiant·es, fonctionnaires stagiaires...), de représentant·es des personnels, de représentant·es des universités et de diverses personnalités extérieures (membres du conseil régional, du conseil départemental rectoral...).

À vos côtés, pour gagner.

Les points prioritaires pour le SNES-FSU

De nombreux points sont encore à travailler dans la formation des étudiant·es en MEEF, des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires :

- le double statut des fonctionnaires stagiaires, trop souvent considéré·es comme des étudiant·es par l'université alors même qu'ils·elles ont les mêmes responsabilités qu'un·e titulaire ;

- la charge de travail des fonctionnaires stagiaires, hétérogène en fonction des disciplines et encore trop importante. Cela est d'autant plus vrai que nombre de stagiaires sont à plein temps désormais, ce qui ne permet pas d'envisager la formation de manière sereine ;

- le rôle des tuteurs·rices, qui sont des collègues et en aucun cas des supérieur·es hiérarchiques ;

- la pertinence des formations délivrées et leur adéquation avec les besoins des étudiant·es et des fonctionnaires stagiaires ;

- la communication et la transparence au sein de l'INSPE.

Une place t'attend sur la liste FSU au conseil d'école de l'INSPE

Cette année, quatre sièges de représentant·es étudiant·es et fonctionnaires stagiaires sont renouvelés. Étudiant·e en M1 ou en M2 MEEF, fonctionnaire stagiaire 1er ou 2nd degré, le SNES et la FSU ont besoin de toi et de sept autres candidat·es (titulaires et suppléant·es).

Tu veux porter haut et fort la voix des usager·ères de l'INSPE, tu es en accord avec les valeurs et les combats portés par la FSU : contacte-nous au 06.95.47.01.40 ou à l'adresse stagiaires@creteil.snes.edu pour faire partie de notre liste !

Pas de tuteur·trice ? Un problème ? Contacte-nous !

Quel que soit le problème que tu rencontres pendant ton année de stage, n'attends pas qu'il soit trop tard et contacte nos militant·es :

stagiaire@creteil.snes.edu // 06 95 47 01 40

Tu as normalement un·e tuteur·trice de terrain et un·e tuteur·trice à l'INSPE. Si ce n'est pas le cas (en particulier pour le ou la tuteur·trice terrain), contacte-nous rapidement pour que nous soutenions ta démarche auprès du rectorat.

Aides au logement, primes : as-tu fait toutes les démarches ?

Des aides au logement et primes existent. Quelques rappels ici :

- **Indemnité Forfaitaire de Formation (stagiaires mi-temps)** : 1100€

- **Remboursement des frais de déplacement (stagiaires temps plein)**

- **Remboursement des transports** : si tu te rends à ton établissement en transports en commun, tu bénéficies du remboursement à 75 % du prix de ton abonnement.

- **Prime d'activité** : 110€/mois environ. Selon ta situation personnelle, tu peux en bénéficier : simulation à faire sur le site de la CAF.

- D'autres aides selon les situations : **ASIA Première affectation** dans l'académie de Créteil (400€), **Aide à l'Installation des Personnels** (1500€).

Mutations 2026

La procédure de mutations se déroule en deux temps :

- **la phase inter-académique aura lieu de novembre 2026 à mars 2027**. Tu devras faire des vœux parmi les différentes académies au mois de novembre et les résultats seront publiés en mars ;

- **la phase intra-académique aura lieu au printemps (fin mars-début avril) 2027.** Tu y feras des vœux à l'intérieur de l'académie que tu auras obtenue. Les résultats sont publiés à partir de juin 2027. En tant que stagiaire, tu es participant·e obligatoire à ces deux phases.

Nous répondrons à toutes tes questions à ce propos lors du stage du jeudi 19 novembre 2026 (règles du mouvement, calcul des points, stratégie) et nous suivrons les dossiers des collègues syndiqué·es. Des rendez-vous personnalisés sont proposés pour les adhérent·es par les commissaires paritaires du SNES-FSU, au moment de la période de ces vœux.

De plus, le SNES Créteil organisera plusieurs réunions sur les mutations pendant cette période, dans les trois départements de l'académie (voir notre site Internet).

Ne reste pas isolé·e : syndique-toi !

- Face aux attaques contre nos professions et aux difficultés de l'entrée dans le métier, ne reste pas seul·e ! Peut-être as-tu déjà été aidé·e depuis cet été par les militant·es du SNES-FSU. Si tu souhaites porter nos revendications et défendre notre action pour le service public d'éducation, trois réflexes :

- notre syndicat est le plus gros collectif d'enseignant·es, de CPE et de Psy-EN de France, avec plus de 58 000 adhérent·es. Plus de 25 % des stagiaires à Créteil sont déjà syndiqué·es au SNES-FSU en ce début d'année : si tu ne nous as pas encore rejoint·es, prends deux minutes pour te syndiquer ;

- nous organisons chaque année des stages à destination des collègues stagiaires qui couvrent des sujets qui te concernent directement (mutations, titularisation, etc.). Notre prochain stage aura lieu le jeudi 19 novembre 2026 à Paris (voir p. 4).

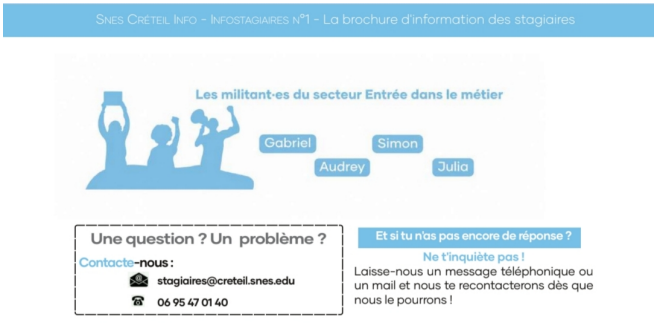

Stage de formation syndicale : Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter

Jeudi 19 novembre 2026

de 9h30 à 16h30

SNES Créteil - 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris

Métro Olympiades, tram Porte d'Ivry

Programme

Evaluation, titularisation, INSPE, aides sociales, indemnités, carrière

Tu as réussi un concours difficile et la titularisation est le gros enjeu de ton année de stage. Neuf stagiaires sur dix sont titularisé.es dès la première année ! À partir d'expériences récentes, nous te donnerons tous les éléments pour aborder sereinement cette échéance et comprendre le référentiel de compétences, le fonctionnement de l'inspection, et tous les éléments liés à la titularisation. Nous évoquerons également la rémunération et la carrière des enseignant·es.

Droits et devoirs des enseignant·es et CPE

Un·e enseignant·e ou CPE stagiaire est avant tout un·e fonctionnaire et dispose à ce titre des mêmes droits et devoirs que l'ensemble de ses collègues : droit à la formation syndicale, droit de grève, droit de participer aux heures d'information syndicale, droit d'être accompagné·e et défendu·e par le SNES-FSU... mais il est aussi important de connaître et comprendre ses devoirs. Un militant du secteur juridique du SNES fera le point sur l'ensemble des droits et devoirs et répondra à tes questions.

Intervention du secteur Femmes du SNES Créteil

L'Education nationale n'est malheureusement pas épargnée par les dominations et violences sexistes et sexuelles qui traversent la société. Ainsi le secteur Femmes interviendra ce jour pour armer et informer les collègues sur ces questions essentielles.

Mutations inter : le SNES t'informe et t'accompagne dans l'élaboration de ta stratégie

Si tu n'es pas déjà titulaire de l'EN, tu devras obligatoirement participer fin novembre au mouvement inter-académique, puis au mouvement intra-académique en mars. Les commissaires paritaires du SNES Créteil, spécialistes des mutations, seront présent·es pour t'informer sur les règles du mouvement et te donner des informations fiables et t'accompagner. Des rendez-vous individuels pourront être proposés aux syndiqué·es.

Tu as droit à ce congé (avec maintien du salaire) !

La participation aux stages syndicaux sur tes heures de travail (que tu sois à l'INSPE ou dans ton établissement ce jour-là) est un droit (dans la limite de douze jours par an).

Il faut aussi, obligatoirement, t'inscrire au stage sur notre site :

• Si tu es syndiqué·e : rends toi sur ton espace adhérent·e https://adherent.snes.edu/Login/index.php, dans l'encadré « Mes stages SNES-FSU », clique sur le premier lien « Accéder à la liste des stages proposés par votre section académique. » et choisis le stage « Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter »

• Si tu n'es pas encore syndiqué·e : rends-toi à l'adresse https://adherent.snes.edu/Public/indexStages.php?Aca=9 et choisis le stage « Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter » (il te faudra une adresse email valide pour recevoir la confirmation de ton inscription au stage).